

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 février 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 février 2021

2021 PP 1 Protocole d'accord transactionnel avec la compagnie d'assurances CHUBB, assureur responsabilité civile, subrogée dans les droits de la société Éric BOMPARD.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le projet de délibération, en date du 19 janvier 2021, par lequel M. le Préfet de police demande l'autorisation de signer un protocole d'accord transactionnel avec la compagnie d'assurances CHUBB INSURANCE, assureur subrogé dans les droits de la société Éric Bompard ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe du recours à la transaction ainsi que les termes du protocole transactionnel avec la compagnie d'assurances CHUBB INSURANCE, assureur subrogé dans les droits de la société Éric Bompard.

Article 2 : Monsieur le préfet de police est autorisé à signer le protocole transactionnel susvisé.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de la section de fonctionnement du budget spécial de la préfecture de police, exercice 2021, chapitre 921, chapitre-article 921-1312, compte nature 678.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO